

Note d'information n°114

PV de la réunion de communication Nour1 du 21 Avril 2019

Suite à la réunion de communication du projet nour 1 tenue le dimanche 21/04/2019, merci de trouver ci-dessous une petite synthèse des principaux points partagés en séance :

I. Coût du surplus final:

Le coût du surplus final du m2 pour les appartements nour 1 a été arrêté à la somme de : **421 dh / m2**. Ce coût a été généré principalement par 2 facteurs :

- Le coût d'éclatement du projet commandité par la conservation foncière et autres coûts administratifs.
- Un ensemble de travaux supplémentaires qui ont été présenté en séance.

II. Feuille de route de livraison du projet Nour 1

Le projet nour 1 sera livré par tranches. Les travaux de finalisation se dérouleront en parallèle et de façon indépendante avec le processus administratif de la réception provisoire, de l'éclatement et de l'obtention du permis d'habiter. Le surplus à payer par l'adhérent financera de façon directe et exclusive la finition de l'appartement du concerné.

1. Pour les appartements :

a. Eligibilité :

- Les adhérents éligibles pour l'une de ces 2 tranches sont les adhérents en situation régulière, c'est-à-dire les adhérents qui sont alignés à 100% par rapport à tous les appels de fonds qui les concernent (appartement & commerces).
- Pour les non alignés, les appartements qui leurs sont affectés seront laissés dans l'état actuel jusqu'à régularisation de leurs situations.

b. Les tranches :

Pour les adhérents éligibles, la finalisation des travaux se fera en 2 tranches principales :

- Pour la Tranche1 :
 - la date de livraison prévisionnelle est fin Septembre 2019.
 - Les adhérents souhaitant s'inscrire au niveau de cette tranche doivent régulariser leur situation financière auprès d'Astos avant le Vendredi 03 Mai 2019.
- Pour la Tranche 2 :
 - la date de livraison prévisionnelle est au plus tard le mois de Décembre 2019.
 - Les adhérents souhaitant s'inscrire au niveau de cette tranche doivent régulariser leurs situations avant le Vendredi 28 Juin 2019.

Au-delà de la tranche 1, les adhérents retardataires prendront en charge les éventuels coûts supplémentaires qui auraient été engendrés suite à la non régularisation de leurs situations dans les délais indiqués ci-dessus.

2. Pour les commerces :

La livraison des commerces sera faite aux bénéficiaires une fois leurs situations seront régularisés.

III. Renseignements supplémentaires :

Les adhérents qui n'ont pas pu assister ou qui ont besoin de plus de précisions par rapport à cette feuille de route sont priées soit de:

- Se référer aux questions & réponses partagés sur le groupe whatsapp des adhérents nour1.
- Prendre contact avec Mr Snaiki Redouane.

Enfin, Le BE tient à remercier tous les adhérents nour 1 pour leur confiance, leur présence massive et leur adhésion inconditionnelle à ce plan d'action :

- Plus de 85 adhérents ont assistés à la réunion du 21/04/2019.

108 réservations pour la tranche 1 dont 35 encaissements déjà effectués à la date d'aujourd'hui.

Bureau exécutif ASTOS